

Département : VAR
Canton : GAREOULT
Commune : PIERREFEU-DU-VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

N°PER2019.57

## ARRETE DU MAIRE

PORTANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL  
de 1<sup>re</sup> classe

Le Maire de PIERREFEU-DU-VAR,  
VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi 84.53 du 26.01.84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 2006-1690 du 29 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
CONSIDERANT que la commission administrative paritaire, en date du 29 avril 2019 a pris connaissance de cet avancement :

### ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom Prénom	Grade	Promouvable à compter du
BONACORSI Audrey	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 2019
NOTTOLI Corinne	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 2019
HIRTZMANN Evelyne	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> février 2019

Article 2 : les intéressées sont informées qu'elles peuvent contester le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du C.D.G. 83.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 15 mai 2019



Le Maire

Patrick MARTINELLI

Département : VAR
Canton : GAREOULT
Commune : PIERREFEU-DU-VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

N°PER2019.58

## ARRETE DU MAIRE

PORTANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
de 1<sup>re</sup> classe

Le Maire de PIERREFEU-DU-VAR,  
VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi 84.53 du 26.01.84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 2006-1691 du 29 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
CONSIDERANT que la commission administrative paritaire, en date du 29 avril 2019 a pris connaissance de cet avancement :

### ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom Prénom	Grade	Promouvable à compter du
ROUMAGERE Yannick	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 2019
CHAMBEIRON Arnaud	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 2019

Article 2 : les intéressés sont informés qu'ils peuvent contester le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du C.D.G. 83.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 15 mai 2019



Le Maire

Patrick MARTINELLI

Département : VAR
Canton : GAREOULT
Commune : PIERREFEU-DU-VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

N° PER2019.59

## ARRETE DU MAIRE

PORTANT TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
de 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire de PIERREFEU-DU-VAR,  
VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi 84.53 du 26.01.84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU le décret n° 2006-1691 du 29 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
CONSIDERANT que la commission administrative paritaire, en date du 29 avril 2019 a pris connaissance de cet avancement :

### ARRETE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom Prénom	Grade	Promouvable à compter du
MOIGNARD Christelle	Adjoint technique	1 <sup>er</sup> janvier 2018
PERES Priscilla	Adjoint technique	1 <sup>er</sup> janvier 2018
BEAUCORNY Jennifer	Adjoint technique	1 <sup>er</sup> janvier 2018

Article 2 : les intéressées sont informées qu'elles peuvent contester le présent arrêté auprès du Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Président du C.D.G. 83.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 15 mai 2019



Le Maire

Eric MARTINELLI